Soutien à la collecte et au déroulement de la recherche

Date limite 4 décembre 2026

Soutenir les étudiantes et les étudiants dans la réalisation de leur projet de recherche en offrant une aide financière destinée à couvrir certaines dépenses liées à la collecte ou au déroulement de leurs travaux.

DÉPENSES ADMISSIBLES

- Frais de déplacement et hébergement extérieurs pour effectuer la collecte;
- Rencontre de direction (avec codirecteur dans une autre université);
- Rencontre avec des partenaires de recherche;
- Les frais de déplacement local et allocation pour les frais de nourriture;
- Compensation aux participantes et aux participants (jusqu'à 40$ par personne).

MONTANT ATTRIBUÉ POUR CE SOUTIEN

Jusqu'à 800$

Pour les déplacements : Le versement du soutien est conditionnel au dépôt d'une preuve de participation ou de déplacement directement lié au projet de recherche.

Pour les compensations aux participant(e)s : Le versement du soutien est conditionnel au dépôt du certificat éthique du projet.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Avoir pour directrice ou directeur de recherche une chercheuse régulière ou un chercheur régulier du CICC;

- Inscription à temps plein aux cycles supérieurs (2e ou 3e cycle);
- Présenter une demande de remboursement d'au moins 100 $;
- Effectuer les dépenses dans les 6 mois précédant ou suivant la demande;
- Déclarer tout autre financement obtenu pour couvrir ces dépenses.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le comité vise à soutenir le plus grand nombre possible d'étudiantes et d'étudiants.

Une priorité sera accordée :

- Aux dépenses nécessaires à la réalisation du projet de recherche;
- Aux dépenses qui ne sont pas prévues ou couvertes par d'autres fonds ou bourses;
- Aux dépenses liées à des projets qui s'inscrivent dans au moins un des axes du CICC;
- Aux étudiantes et aux étudiants n'ayant pas déjà bénéficié de ce soutien pour le même projet ou lors du même cycle d'études.

FORMULAIRE DE CANDIDATURE